

Concours externe Inria 2014

Arrêté du 18 avril 2014

Poste « AF1 Juriste partenariats »

Accès au corps des « IE »

Epreuve du « 18 juin 2014 »

Note sur 20 – Coefficient « 3 » – Durée « 3 heures »

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi la rédaction, la présentation, le style et l'orthographe.

Veillez respecter l'anonymat dans les réponses.

Ne pas omettre de noter votre numéro d'ordre sur les feuilles intercalaires.

QUESTION 1 (5 POINTS)

- Quel est la forme juridique d'Inria et quelles sont ses tutelles ?
- Que signifie le sigle COMUE et quel est leur forme juridique ?
- Qu'est-ce qu'un IDEX et sa finalité ?
- Quelle est la durée de validité d'un brevet US, qui doit soumettre la demande d'enregistrement et où ?
- Quel est le nom du 8ème programme cadre européen et son budget ?

QUESTION 2 (7 POINTS)

Dans le cadre de discussions avec des partenaires américains,

1 - vous devez envoyer un message électronique aux chercheurs de l'Université californienne potentiel partenaire qui explique, en anglais, ce qu'est un accord de confidentialité et dans quels cas Inria souhaite en signer.

ATTENTION : NE PAS INDIQUER VOS NOM/PRENOM OU MEL DANS VOTRE REPONSE

2 – vous devez traduire en anglais les clauses suivantes :

« Article 2 – Objet de l'Accord

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles qu'Inria souhaite communiquer à X dans le cadre défini en préambule.

Article 3 – Obligations des Parties

X s'engage expressément, pendant un délai de ...à compter de la date de leur communication, à ce que ces informations :

a) soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection que X accorde à ses propres Informations Confidentielles ;

b) ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et ne soient utilisées que pour les finalités définies dans le préambule de l'Accord.

Toute autre communication ou utilisation des Informations Confidentielles implique le consentement préalable et écrit d'Inria.

X s'engage à ce que son personnel visé au b) ci-dessus respecte les dispositions de l'Accord.

Article 4 – Exceptions

Nonobstant les dispositions de l'article 3, X peut communiquer les Informations Confidentielles dont elle peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient disponibles publiquement préalablement à leur communication ou postérieurement à celle-ci, mais en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite ;
- qu'elles étaient déjà en sa possession avant la conclusion de l'Accord ;
- qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles. »

QUESTION 3 (8 POINTS)

Le responsable d'une Equipe-projet Inria (EPI) souhaite initier des discussions avec une entreprise car ils envisagent de travailler ensemble.

L'EPI a déjà protégé des résultats obtenus par le passé.

En pratique, l'entreprise et l'EPI envisagent plusieurs projets :

- L'entreprise souhaite faire tester un de leurs prototypes au sein des locaux d'Inria. Pour mener à bien ces tests, le chercheur déclare qu'il sera nécessaire de recruter un ingénieur à plein temps pendant 3 mois. L'EPI et l'entreprise envisagent un recrutement par Inria, le montant du salaire étant intégré dans l'apport financier de l'entreprise pour le projet.

- Par ailleurs, ils souhaitent débiter une collaboration de recherche de 2 ans sur une thématique liée aux travaux menés par l'EPI. Cette collaboration impliquera :

- - o Pour Inria, un chercheur permanent à 25 % de son temps et un ingénieur non permanent à temps plein qui sera spécifiquement recruté pour la réalisation de ce projet
 - o Pour l'entreprise un ingénieur de recherche à mi-temps.

Pour une telle collaboration, le coût additionnel pour Inria correspondant au coût salarial de personnel non permanent, aux missions et aux frais de matériel sera de 200 K€ mais le coût complet, intégrant le coût du chercheur permanent et les coûts de structure atteignent 450 K€. L'entreprise est prête à financer le projet à hauteur de 350 K€.

Quelles questions faudra-t-il vous poser et poser ?

Quel(s) encadrement(s) contractuel(s) pouvez-vous proposer ?